

Burkina Faso - Enquête sur les Cultures Irriguées 2022-2023

Direction Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles

Rapport généré le: April 10, 2026

Vous pouvez consulter notre catalogue de données sur: <https://microdata.insd.bf/index.php>

Identification

ID DE L'ENQUÊTE

BFA-MARAH-DGESS-EMAR-2023-v01

TITRE

Enquête sur les Cultures Irriguées 2022-2023

SOUS-TITRE

Module du Recensement général de l'Agriculture

ABRÉVIATION OU ACRONYME

Enquête Maraîchage

PAYS

Nom	Code pays
Burkina Faso	BFA

TYPE D'ÉTUDE

Enquête agricole [ag/oth]

RÉSUMÉ

L'objectif de cette enquête est d'estimer, à l'aide d'outils et de méthodes statistiques, la production des cultures irriguées sur l'ensemble du pays. Les données collectées portent sur :

- les caractéristiques générales des exploitations maraîchères : superficie, équipements d'exploitation (irrigation, source d'eau, etc.) et cultures pratiquées ;
- les caractéristiques des exploitants : âge, sexe, niveau d'instruction, etc.
- les exploitations : rendement, production, circuit de commercialisation, ventes, etc.

L'enquête adresse également les contraintes dans la production (accès aux ressources et aux financements, pratiques culturales, protection des cultures et la gestion post-récolte).

TYPE DE DONNÉES

Données d'enquête par échantillon [ssd]

UNITÉ D'ANALYSE

Exploitants et ménages agricoles pratiquant le maraîchage

Version

DESCRIPTION DE LA VERSION

v2.1 : Données apurées et anonymisées pour diffusion à usage scientifique

DATE DE LA VERSION

2026-04-09T00:00:00.000Z

Périmètre

THÈMES

Thème
Production de contre-saison
Irrigation
Contraintes dans la production
Caractéristiques socio-démographiques des exploitants

Utilisations de la production
Facteurs de production
Caractéristiques générales des exploitations maraîchères

MOTS-CLÉS

Mot-clé	Vocabulaire	URI
Horticulture	Thésaurus de l'UNESCO	Link
Irrigation	Thésaurus de l'UNESCO	Link
Résilience	Thésaurus AGROVOC (FAO)	Link
Culture de contre-saison	Thésaurus AGROVOC (FAO)	Link
Production	Thésaurus AGROVOC (FAO)	Link
Commercialisation	Thésaurus AGROVOC (FAO)	Link
Input agricole	Thésaurus AGROVOC (FAO)	Link

Couverture

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

L'enquête a une couverture nationale. Les données sont représentatives au niveau des 45 provinces du pays.

UNITÉ GÉOGRAPHIQUE

Province

UNIVERS

L'ensemble des exploitants maraîchers pratiquant des cultures irriguées (cultures de contre-saison) sur l'ensemble du territoire du Burkina Faso.

Producteurs et sponsors

ENQUÊTEURS PRINCIPAUX

Nom	Affiliation
Direction Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles	Ministère de l'agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques

PRODUCTEURS

Nom	Abréviation	Affiliation	Rôle
Institut National de la Statistique et de la Démographie	INSD	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective	Assistance technique
Direction Générale des Productions Végétales	DGPV	Ministère de l'agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques	Assistance technique
Direction générale des aménagements agropastoraux et de l'irrigation	DGADI	Ministère de l'agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques	Assistance technique
Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural	DGFOMR	Ministère de l'agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques	Assistance technique
Direction générale de la promotion de l'économie rurale	DGPER	Ministère de l'agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques	Assistance technique

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	FAO	Organisation des Nations-Unies	Assistance technique
---	-----	--------------------------------	----------------------

AGENCE DE FINANCEMENT/SPONSOR

Nom	Rôle	Abréviation
Etat du Burkina Faso	Personnel et appui financier	
Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest	Appui financier	PHASAO

AUTRES IDENTIFICATIONS/REMERCIEMENTS

Rôle	Affiliation	Nom
Sensibilisation et communication	Ministère de l'agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques	Direction de la Communication et des Relations Presse

Echantillonnage

PROCÉDURE D'ÉCHANTILLONNAGE

Le module « cultures irriguées » du Recensement Général de l'Agriculture II (RGA II) repose sur un plan de sondage à deux degrés stratifié. Le pays est subdivisé en 45 domaines d'étude correspondant aux provinces, qui constituent les strates explicites. Les tirages sont effectués de manière indépendante dans chaque province.

Les unités primaires de sondage (UPS) sont les villages dans lesquels sont pratiquées les cultures irriguées, identifiés lors de la phase I du RGA II à travers l'inventaire exhaustif des sites de production. Les unités secondaires de sondage (USS) sont les exploitants agricoles (maraîchers et autres producteurs de cultures irriguées) au sein de ces villages.

Au premier degré, les villages sont tirés sans remise, selon une méthode de probabilité proportionnelle à la taille (PPT), la taille étant mesurée par le nombre de producteurs de cultures irriguées dans chaque village.

Au second degré, les exploitants sont sélectionnés par SAS dans les villages tirés et dans leurs strates. Un effectif fixe de 16 exploitants par village est enquêté.

La taille de l'échantillon a été déterminée de manière à garantir une précision des indicateurs avec une marge d'erreur d'environ 10 %. L'échantillon théorique comprend 9 536 producteurs répartis dans 596 villages. Au terme de la collecte, 9 242 producteurs ont été effectivement enquêtés.

L'échantillon est représentatif au niveau provincial, grâce à une allocation proportionnelle à la taille des provinces en nombre de producteurs de cultures irriguées issue de la base du RGA II. Des ajustements ont été opérés pour limiter les effets de sondage et les coefficients de variation élevés.

La stratification est explicite par province.

Concernant la non-réponse, aucune stratégie de remplacement systématique n'est explicitement mentionnée. L'écart entre la taille théorique (9 536) et la taille réalisée (9 242) reflète les cas de non-réponse ou d'unités non enquêtées.

Pour une description détaillée de la méthodologie d'échantillonnage (incluant les formules de calcul, les effets de sondage et les ajustements), se référer au rapport méthodologique du RGA II, module « cultures irriguées », produit par la DGESS/MAERAH..

ECARTS PAR RAPPORT AU PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE

Un écart est observé entre la taille théorique de l'échantillon (9 536 producteurs) et la taille effectivement réalisée (9 242 producteurs), soit une différence d'environ 3,1 %. Cet écart peut être attribué à des facteurs opérationnels tels que les non-réponses, les absences ou les difficultés de localisation de certains exploitants au moment de l'enquête.

Aucune information détaillée n'est disponible dans le rapport sur d'éventuelles substitutions d'unités, exclusions de zones ou biais liés à des contraintes d'accès (sécurité, climat, etc.). Par conséquent, la structure globale de l'échantillon est considérée comme conforme au plan initial, sous réserve des ajustements liés à la non-réponse.

TAUX DE RÉPONSE

Environ 97%, calculé sur la base de la formule:

$$\frac{\text{Nombre d'unités ayant répondu}}{\text{Nombre total d'unités sélectionnées}}$$
PONDÉRATION

COEF1DEF: appliqué pour les données niveau village

COEFTOT_DEF: appliqué pour les données niveau exploitant

Collecte de données

DATES DE COLLECTE DE DONNÉES

Début	Fin
2022-12	2023-04

PÉRIODES DE TEMPS

Date de début	Date de fin
2022-10-01	2023-04-30

MODE DE COLLECTE DE DONNÉES

Interview face à face assistée par ordinateur (CAPI) [capi]

COLLECTEURS DE DONNÉES

Nom	Abréviation
Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles	DGESS/MAERAH

Questionnaires

QUESTIONNAIRES

Les questionnaires du module Cultures irriguées sont au nombre de deux :

- le questionnaire « recensement des sites et des exploitants », et
- le questionnaire « producteur échantillon ».

Politique d'accès

CONTACTS

Nom	Affiliation	Email
SAWADOGO K Etienne	DSSE/DGESS/MARAH	sawadogoetienne87@yahoo.com
DGESS	DSSE/DGESS/MARAH	statistiques@agriculture.gov.bf

CONDITIONS D'ACCÈS

1. L'accès aux données sera limité au chercheur principal, aux étudiants et aux autres membres de l'équipe de recherche identifiés dans le formulaire de demande de données.
2. Les fichiers de données, y compris les fichiers dérivés de ces données, ne seront transmis à personne d'autre que les membres de l'équipe de recherche identifiés dans cet accord, sauf autorisation formelle de la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du MAERAH.
3. Les données seront utilisées exclusivement à des fins statistiques ou de recherche scientifique, et en aucun cas à des fins d'enquête sur des personnes physiques ou morales. Les résultats de ce travail seront présentés sous forme de statistiques agrégées. Les données ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins administratives, patrimoniales ou juridiques.
4. Le chercheur principal doit signaler toute intention de fusionner des fichiers de données avec des données individuelles provenant d'une autre source/étude. Dans ce cas, des informations détaillées doivent être fournies à la DGESS-MAERAH concernant la nature de ces fichiers et l'objectif de la fusion. Tout fichier de données résultant d'une telle fusion sera traité de la même manière que les fichiers originaux fournis par le fournisseur de données et sera soumis aux mêmes conditions d'accès et d'utilisation.

5. Le chercheur principal garantit que des mesures adéquates sont prises pour empêcher l'accès aux données par des personnes non autorisées. Les fichiers de données seront détruits après l'achèvement du projet de recherche, à moins que la DGESS-MAERAH n'obtienne des garanties satisfaisantes que les données seront conservées en toute sécurité et que l'organisation bénéficiaire n'obtienne l'autorisation formelle de les conserver. La destruction des fichiers de données sera confirmée par écrit par le chercheur principal.

6. Tout livre, article, publication, mémoire, rapport ou autre publication utilisant des données obtenues auprès de l'organisme fournisseur de données citera la source des données conformément aux conditions indiquées. Toutefois, le chercheur doit faire la distinction entre les données obtenues par ses propres manipulations et celles fournies par la DGESS-MAERAH.

7. Une copie électronique des rapports et publications (autres que les livres) utilisant ces données sera envoyée à la DGESS-MAERAH et à l'INSD.

8. Cet accord prend effet à la date à laquelle l'autorisation d'utiliser les données est accordée et reste valable jusqu'à la fin du projet de recherche (déclarée ou anticipée).

9. Si des modifications sont apportées à la définition du projet, aux mesures de sécurité, au personnel ou à l'organisation décrits dans le présent accord, il incombe au chercheur principal d'obtenir l'accord de la DGESS-MAERAH pour ces modifications.

10. Lorsque le chercheur principal change d'organisation, une nouvelle demande d'autorisation d'utilisation des données doit être soumise, car le présent accord perd sa validité.

Les violations de cet accord seront traitées avec soin par la DGESS-MAERAH, qui prendra des mesures à l'encontre des responsables de ces violations, qu'elles soient intentionnelles ou accidentelles. Le non-respect de cet accord peut entraîner des poursuites judiciaires. La DGESS-MAERAH tiendra un registre des personnes et des organisations responsables de telles violations, pourra partager ce registre avec d'autres archives et centres de données, et imposera des restrictions à l'accès aux données par ces personnes et organisations.

EXIGENCES DE CITATION

> "Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles du Ministère en charge de l'Agriculture, Enquête Cultures Irriguées (CI 2022-2023). <https://microdata.insd.bf>"

AUTORISATION D'ACCÈS

Nom	Affiliation
Direction des Statistiques Sectorielles et de l'Evaluation	DGESS/MAERAH

Avis de non-responsabilité et droits d'auteur

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

L'utilisateur des données reconnaît que le collecteur original des données, le distributeur autorisé des données et l'organisme de financement concerné ne sont pas responsables de l'utilisation des données ou des interprétations ou déductions basées sur ces utilisations.

DROITS D'AUTEUR

Propriété de la DGESS/MAERAH

Production de métadonnées

IDENTIFIANT DU DOCUMENT DDI

DDI-BFA-MARAH-DGESS-EMAR-2023-v01

PRODUCTEURS

Nom	Abréviation	Affiliation
Direction Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles	DGESS/MAERAH	Ministère de l'agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques

DATE DE PRODUCTION DES MÉTADONNÉES

2026-03-25T00:00:00.000Z

VERSION DU DOCUMENT DDI

Version 1.0 (mars 2026)

Description des données

Fichier de microdonnées	le cas	Variables
UTILISATION DES INTRANTS	20639	35
UTILISATION PRODUCTION	18020	92
CONTRAINTES	18020	112
EQUIPEMENTS	19023	10
MAIN DOEUVRE	28243	22
REC_EXPLOIT	24254	86
SUPERFICIES	20653	34